Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026440-DE

2026/4/40

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire sortant de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 16 mars 2026

Présents (25) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

Mme	TALBOT	Céline
M.	GOGDET	Freddy
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Madame DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Ewen HUBERT.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026440-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.4.40

4– ELECTION DU MAIRE

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires des élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7 relatif à l'élection du maire ;

Vu le code électoral notamment son article L.66 relatif au dépouillement des votes ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ayant conduit à l'élection de 27 conseillers municipaux pour la commune de RIVES-DU-COUESNON ;

Considérant que le conseil municipal de RIVES-DU-COUESNON, dont tous les sièges sont pourvus à l'issue du scrutin du 15 mars 2026, est régulièrement constitué ; que 25 de ses 27 membres sont présents, 2 conseillers ayant régulièrement donné pouvoir conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ; que le quorum est atteint et que les conditions sont réunies pour procéder valablement à l'élection du maire,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Il est procédé, conformément aux règles ci-dessus définies, à l'élection du maire de la commune de RIVES-DU-COUESNON.

Sous la présidence de Monsieur Didier ROYER, doyen d'âge, deux assesseurs sont nommés pour l'assister dans le dépouillement : Madame RIBAULT Amélie et Monsieur ROY Johann.

Monsieur Le Président demande quels sont les candidats : Monsieur LEBOUVIER David est candidat.

Constatation des pouvoirs

Monsieur le Président constate que deux pouvoirs ont été régulièrement remis avant l'ouverture de la séance, conformément à l'article L.2121-20 du CGCT :

- Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Madame PIGEON Véronique ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026440-DE

- Madame DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur ROY Johann ;

Ces pouvoirs sont annexés au présent procès-verbal.

Déroulement du vote

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chacun des conseillers municipaux présents dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Les mandataires votent également au nom des conseillers absents leur ayant donné pouvoir.

Après dépouillement (article L.66 du code électoral), les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

A obtenu : **Monsieur LEBOUVIER David : 27 (vingt-sept) voix**

Monsieur LEBOUVIER David ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire de la commune de RIVES-DU-COUESNON et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur LEBOUVIER David déclare accepter ces fonctions.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Ewen HUBERT

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine